



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1535

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Associations de solidarité internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1535**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Associations de solidarité internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

La tradition humaniste de l'agglomération lyonnaise a donné naissance aux plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationalement reconnues ainsi qu'à un tissu d'acteurs locaux qui, par leurs innovations sociales, contribuent de façon significative au développement humain, localement et sur des territoires extérieurs. Le tissu associatif de la Métropole de Lyon contribue au rayonnement international du territoire ainsi qu'au développement du lien social et de la cohésion sociale au sein de l'agglomération.

La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale définit les principes et le cadre d'actions des acteurs porteurs de ce type de projets. Le soutien de la Métropole peut être apporté aux actions menées par les acteurs locaux du territoire trouvant leur cohérence avec les principales politiques de la Métropole à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens, et notamment aux publics jeunes aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

Depuis le début de l'année 2016, 9 projets d'acteurs locaux portant des actions de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté internationale ont été soutenus pour un budget total de 52 100 €.

La présente délibération propose de soutenir 8 projets supplémentaires au titre de l'action internationale, pour un montant total de 36 500 €.

II - Attribution d'une subvention à l'association Arcenciel France pour le programme d'actions Process Méditerranée 2016

L'association Arcenciel France est une association loi 1901 créée en 2006 qui porte un programme de coopération méditerranéenne en entrepreneuriat social. Elle a pour objectifs d'accompagner le développement d'acteurs du développement durable et de l'économie sociale et solidaire dans les pays du pourtour méditerranéen en particulier.

Le programme Process Méditerranée contribue au renforcement des capacités des entreprises sociales grâce à la mise en relation des acteurs et apporte un appui auprès d'entrepreneurs sociaux tunisiens grâce à un programme de formations, d'ateliers, de partages d'expérience, de visites de terrain. Elle dispense des formations dans des écoles, universités, réseaux de coopération et centres de formation en Tunisie. Elle collabore avec le laboratoire d'économie sociale et solidaire (lab'ESS) créé il y a 3 ans, qui travaille au renforcement des capacités des organisations de la société civile tunisienne et héberge des entreprises sociales tunisiennes.

En 2015, le projet de coopération au développement destiné à des acteurs tunisiens de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat porté par l'association Arcenciel France s'est déroulé en plusieurs étapes :

- appui auprès d'entrepreneurs sociaux tunisiens : formations, ateliers, partages d'expérience, visites de terrain,
- recherche-action : publications techniques et scientifiques des modèles d'entrepreneuriat social tunisiens,
- communication : valorisation du projet et de l'entrepreneuriat social en Méditerranée.

La Métropole a subventionné l'association Arcenciel France à hauteur de 5 000 € pour mener à bien ce programme d'actions 2015 en Tunisie dans le cadre de la délibération n° 2015-0714 du 2 novembre 2015.

Arcenciel France organise à Lyon en partenariat avec l'Ecole supérieure de commerce et développement 3A et l'Institut d'études politiques de Lyon, un séminaire de restitution et des ateliers pédagogiques sur les outils d'accompagnement à la création et au développement des entreprises sociales en Méditerranée. Ouvert aux jeunes, aux étudiants, à des partenaires tunisiens, français et libanais et aux entrepreneurs sociaux, il se déroule au second semestre 2016.

La contribution demandée à la Métropole par l'association Arcenciel France pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 4 000 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 14 200 €.

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
services extérieurs	10 100	ventes de produits finis	6 200
logistique et communication	4 100	subventions publiques :	
		<i>État/Ministère de la jeunesse et de la vie associative</i>	2 500
		<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	1 500
		<i>Métropole de Lyon</i>	4 000
Total	14 200	Total	14 200

III - Attribution d'une subvention à l'association Le 44, la Maison des Passages pour son programme d'actions 2016 sur les Dialogues méditerranéens

L'association Le 44, la Maison des Passages, créée en juillet 2005 et régie par la loi 1901, dont le siège social se situe au 44, rue Saint Georges, à Lyon 5°, est un lieu culturel, ouvert à tous les publics qui a pour but de favoriser l'expression des diversités culturelles de la société française contemporaine. Cette association organise tout au long de l'année des cycles de manifestations pluridisciplinaires telles que des concerts, conférences, pièces de théâtre, contes et projections de films.

Pour l'année 2015, "Le 44, la Maison des Passages" a organisé la 7^e édition du cycle "France-Algérie, les chemins de la rencontre, entre rencontres et enfermements". L'objectif de cette programmation est d'explorer, de comprendre et de promouvoir les relations franco-algériennes et plus largement les échanges dans l'espace de la Méditerranée, au travers d'un cycle de manifestations pluridisciplinaires. Cette programmation 2015 d'événements, d'expositions et de rencontres a vu la fréquentation d'environ 500 participants.

La Métropole a subventionné l'association Le 44, la Maison des Passages à hauteur de 2 500 € pour mener à bien son programme d'actions 2015, dans le cadre de la délibération n° 2015-0533 du 21 septembre 2015.

Pour l'année 2016, Le 44, la Maison des Passages organise un cycle de conférences intitulé "Dialogues méditerranéens et dynamiques interculturelles" avec le soutien du Conseil de l'Europe en partenariat avec de nombreuses associations métropolitaines et européennes.

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	8 400	ventes de produits finis	700
services extérieurs	6 650	subventions d'exploitation :	
charges de personnel	7 200	<i>dont État (Direction régionale des affaires culturelles)</i>	4 000
autres charges	250	<i>dont Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	5 000
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	2 500
		<i>dont Ville de Lyon</i>	2 500
		partenaires	2 500
		fonds propres Le 44, la Maison des Passages	5 300
Total	22 500	Total	22 500

La contribution demandée à la Métropole par l'association Le 44, la Maison des Passages pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 2 500 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 22 500 €.

IV - Attribution d'une subvention à l'association Lyon à Double Sens (LADS) pour son programme d'actions 2016

L'association Lyon à double sens (LADS) dont le siège social se situe 18, rue Palais Grillet à Lyon 2^e est une association créée en 2011 et régie par la loi de 1901. Cette association a pour objectifs de sensibiliser à la solidarité locale et internationale, à l'éducation au développement, à l'interculturalité et à la citoyenneté. Elle fédère des acteurs associatifs qui participent à des actions d'éducation à la citoyenneté.

Pour l'année 2015, l'association LADS a particulièrement développé son activité en milieu scolaire et des activités tournées vers le jeune public. 26 projets en milieu scolaire ont été conduits, 22 structures ont travaillé en partenariat. Cette programmation a touché près de 200 acteurs éducatifs, près de 1 000 jeunes et 5 000 adultes/parents.

La Métropole a subventionné l'association LADS à hauteur de 7 000 € pour mener à bien son programme d'actions 2015 dans le cadre de la délibération n° 2015-0533 du 21 septembre 2015.

L'association LADS privilégie les méthodes actives d'éducation, en utilisant des approches pédagogiques ludiques, comme des jeux de rôle. Elle propose des contenus et des méthodes reconnues, en lien avec l'Education nationale, favorisant la pédagogie de projet et l'interdisciplinarité avec les partenaires scolaires.

Le programme d'actions 2016 de l'association LADS propose :

- la formation de formateurs, d'éducateurs et d'acteurs associatifs à de nouveaux outils ludiques et pédagogiques pour animer des réunions et des groupes de jeunes,
- la formation à des outils d'éducation à l'esprit critique,
- la formation de délégués de classes dans plusieurs établissements scolaires du territoire de la Métropole,
- l'accompagnement de jeunes porteurs de projets associatifs à l'international, préparation au départ pour des jeunes de Centres de formation d'apprentis (CFA).

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	9 339	produits finis	38 606
services extérieurs	8 011	subventions d'exploitation	37 108
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	6 500
autres services extérieurs	15 170		
impôts, taxes	115	autres produits dont cotisations et frais de participation	6 821
charges de personnel	49 900		
Total	82 535	Total	82 535

La contribution demandée à la Métropole par l'association LADS pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 6 500 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 82 535 €.

V - Attribution d'une subvention à l'association "France Éthiopie - Corne de l'Afrique" pour son programme d'actions 2016

L'association France Éthiopie - Corne de l'Afrique est une association créée en 2008, dont le siège social est situé 58, rue Docteur Ollier, à Villeurbanne. Régie par la loi 1901, elle a pour objectif, conformément à ses statuts, de renforcer les liens réguliers et durables entre la France et l'Éthiopie.

Les objectifs poursuivis par l'association sont de :

- développer la coopération et les partenariats entre la France et l'Éthiopie,
- de renforcer des liens réguliers et durables entre la Métropole et l'Éthiopie,
- d'organiser des événements socio-culturels pour faire connaître l'Éthiopie,
- d'organiser l'entraide franco-éthiopienne dans l'agglomération en particulier pour les étudiants,
- de soutenir des orphelinats en Éthiopie,
- d'organiser des échanges entre professionnels français et éthiopiens pour des formations dans les domaines juridique, médical, paramédical, social et culturel.

La Métropole a subventionné l'association France Éthiopie - Corne de l'Afrique à hauteur de 9 000 € pour mener à bien son programme d'actions 2015 dans le cadre de la délibération n° 2015-0533 du 21 septembre 2015.

L'association développe les activités suivantes pour 2016 :

- un programme d'actions composé de manifestations pluridisciplinaires tous publics tels que des concerts, expositions, conférences sur l'Éthiopie et la Corne de l'Afrique,
- porte des projets culturels, d'éducation à la citoyenneté, des projets de solidarité internationale en synergie avec les actions de coopération de la Métropole avec la Ville d'Addis Abeba. L'organisation de ces événements permet de mieux connaître la culture éthiopienne, de favoriser les échanges entre les sociétés civiles et de soutenir des projets visant au développement,
- elle accueille et oriente les étudiants éthiopiens venant poursuivre leurs études sur le territoire métropolitain.

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	8 070	produits finis	1 250
services extérieurs	8 080	subventions d'exploitation	22 000
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	<i>7 000</i>
autres services extérieurs	7 350	cotisations	250
Total	23 500	Total	23 500

La contribution demandée à la Métropole par l'association France Éthiopie - Corne de l'Afrique pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 7 000 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 23 500 €.

VI - Attribution d'une subvention à la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements, Université de Lyon) pour son programme d'actions 2016 de soutien à des étudiants syriens

La Communauté d'universités et d'établissements, Université de Lyon (COMUE) sise 92, rue Pasteur, à Lyon 7° regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche. Elle est associée avec 18 autres institutions du site (établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche), regroupant ainsi l'ensemble des forces et des atouts de l'excellence universitaire du territoire. Elle a pour objectif d'animer une véritable politique de site avec l'ensemble des établissements, de favoriser la réalisation de grands projets stratégiques pluridisciplinaires, thématiques ou territorialisés à travers des coopérations d'établissements innovantes, conformément à ses statuts.

En raison de la situation actuelle en Syrie, des milliers d'étudiants ne peuvent rejoindre leurs établissements pour des raisons de sécurité. Jusqu'en 2011, la France accordait une centaine de bourses d'études à des étudiants syriens. Lyon et la Région Rhône-Alpes étaient traditionnellement des territoires d'accueil des étudiants syriens, dans une diversité de disciplines, tant dans les facultés de lettres et sciences humaines, qu'en médecine, en sciences, en droit, en sciences économiques. En juin 2013, la Conférence des présidents d'universités a adressé un appel aux présidents d'université et directeurs de grands établissements, aux instances ministérielles (Ministère des affaires étrangères, Campus France, Centre national des œuvres universitaires et scolaires - CNOUS) et aux collectivités locales pour que soit facilité l'accueil des étudiants syriens.

Le collectif universitaire pour l'aide aux étudiants syriens (Lyon-Saint Etienne) a pris contact avec la Région, la Métropole de Lyon, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Étienne et la COMUE début 2015, afin que soient étudiés les moyens de poursuivre localement cette tradition d'accueil, en dégagant des financements permettant d'accorder, dès la rentrée 2015-2016, à des étudiants syriens des bourses d'études et un hébergement en résidence universitaire, y compris en leur assurant la formation en français leur permettant de rejoindre des cursus d'études dans une diversité de discipline.

Le programme d'actions 2015 a été défini dans la première convention signée entre les mêmes partenaires suite à la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 16 octobre 2015 et à la délibération du Conseil de la Métropole du 2 novembre 2015. Dans la continuité de cette première convention, il est proposé de poursuivre cet accompagnement dans une formation diplômante. Conformément aux termes de la convention signée en 2015, 10 étudiants syriens sélectionnés sur niveaux d'études ont été accueillis à la rentrée 2015 et ont bénéficié d'une première année de remise à niveau en français (Français langue étrangère). Ils se sont préparés à leur orientation pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Par la présente convention, les partenaires s'engagent, sur l'année universitaire 2016-2017, à mobiliser leurs ressources financières et humaines pour permettre aux étudiants syriens accueillis à Lyon, sur l'année universitaire 2015-2016, de poursuivre leurs études dans des disciplines dispensées dans les établissements d'enseignement supérieur, membres de l'Université de Lyon. Le dispositif d'accueil s'adresse à des étudiantes et étudiants syriens majeurs et âgés de moins de 28 ans au 1er septembre 2015.

Ils sont orientés pour la rentrée scolaire 2016-2017 dans des cursus de formations supérieures des écoles et universités de la Métropole.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a versé en 2015 une subvention de 73 800 € équivalant à 10 bourses annuelles d'un montant mensuel de 615 € par mois (bourses versées sur 12 mois). La Métropole a accordé une subvention de 10 000 € en 2015. Le CROUS a réservé des chambres pour ces étudiants et suit les affectations, et la COMUE est le coordinateur de ce projet.

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
bourses étudiants	73 800	subventions d'exploitation	83 800
		<i>dont Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	<i>73 800</i>
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	<i>10 000</i>
accompagnement de l'intégration	6 000	Université de Lyon	6 000
accompagnement de la formation FLE	6 000	Ministère des affaires étrangères et du développement international - Campus France	5 000
coordination du dispositif	4 000		
frais d'inscription et sécurité sociale	5 000		
Total	94 800	Total	94 800

La contribution demandée à la Métropole par l'association COMUE pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 10 000 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 94 800 €.

VII - Attribution d'une subvention à l'association du Musée Africain de Lyon pour l'exposition Femmes d'Afrique - Regards croisés

L'association du Musée Africain de Lyon dont le siège social est situé 150, cours Gambetta à Lyon 7^e est régie par la loi 1901. Elle a pour objectifs, conformément à ses statuts, de mettre en valeur les objets des collections du Musée, les civilisations de l'Afrique de l'ouest, de diffuser les connaissances sur l'art d'Afrique subsaharienne et de favoriser la compréhension interculturelle. Le Musée Africain entretient un dialogue avec les diasporas africaines en France, c'est ainsi qu'il a identifié une demande de valorisation des parcours des femmes habitant à Lyon.

Cette exposition, "Femmes d'Afrique - Regards croisés" cherche à favoriser une meilleure connaissance des parcours migratoires et professionnels des femmes issues de l'Afrique subsaharienne résidant sur le territoire de la Métropole. Cette exposition vise également à faire mieux connaître les cultures africaines présentes dans la Métropole pour une meilleure compréhension de la diversité et des dynamiques interculturelles de la société. Avec l'exposition "Femme d'Afrique - Regards croisés", le Musée Africain se penche sur l'histoire des représentations photographiques des femmes d'Afrique subsaharienne. Trois types de regards sur ces femmes seront mis en perspective :

- conférences pour une approche des images photographiques des femmes d'Afrique conçues en occident depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à nos jours,
- une exposition de portraits photographiques de femmes réalisés dans des studios du Mali, Burkina Faso et Bénin dans les années 1960-1970,
- exposition de photographies réalisées par des femmes d'aujourd'hui, issues de différents pays d'Afrique subsaharienne et vivant sur le territoire métropolitain.

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	3 750	ventes de produits finis	6 500
services extérieurs	770	subventions d'exploitation	13 000
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	2 000
autres services extérieurs	6 330		
charges de personnel	8 050		
impôts et taxes	600		
Total	19 500	Total	19 500

La contribution demandée à la Métropole par l'association du Musée africain de Lyon pour soutenir son programme d'actions 2016 pour la mise en place de l'exposition Femmes d'Afrique - Regards croisés est de 2 000 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 19 500 €.

VIII - Attribution d'une subvention à l'association Waaldé pour son programme d'actions 2016

La Compagnie Waaldé est une association loi 1901, créée en 2010, qui a pour objectif de promouvoir le continent africain dans ses créations artistiques au service du dialogue interculturel franco-africain, en particulier avec le Burkina Faso, par le biais de spectacles, d'échanges culturels, de travaux d'écritures entre des artistes français et des artistes burkinabés.

La Métropole entretient des liens privilégiés avec le Burkina Faso dans le cadre de sa coopération avec la Ville de Ouagadougou, avec laquelle elle souhaite développer les actions et les échanges culturels qui permettent de tisser des liens plus étroits entre les artistes et les sociétés civiles des 2 territoires.

Cette association met en place un programme d'éducation à la citoyenneté internationale et de médiation culturelle par sa présence auprès des habitants dans des écoles, lycées, maisons des jeunes et de la culture (MJC), médiathèques, maisons de retraite, festivals, cafés citoyens.

La Compagnie Waaldé vient de créer un nouveau spectacle Blue-S-Cat dans le cadre d'une résidence à l'Institut français au Burkina Faso qui a tourné en Afrique de l'ouest et qui sera présenté dans le cadre d'une tournée sur le territoire de la Métropole pendant le 2° semestre 2016.

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
charges salariales	34 280	Ventes de spectacles	12 900
frais de résidence et transports	8 400	subventions d'exploitation	14 000
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	3 000
autres frais	600	financements privés	2 900
frais de communication	1 500	fonds propres	3 050
décors	1 270	ASP - Emploi aidé	7 100
		résidence artistique	2 000
		coproduction	4 100
Total	46 050	Total	46 050

La contribution demandée à la Métropole par l'association Waaldé pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 3 000 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 46 050 €.

IX - Attribution d'une subvention à l'association Groupement des éducateurs sans frontières Rhône-Alpes Lyon (GREF) pour son programme d'actions 2016

L'association GREF Rhône-Alpes Lyon dont le siège social se situe 9, rue Roquette à Lyon 9^e regroupe des bénévoles, anciens formateurs, enseignants ou professionnels impliqués dans la pédagogie et les relations interculturelles.

Cette association a pour objectif de mettre en place un programme d'actions de sensibilisation aux enjeux de la solidarité internationale pour tous les publics. Elle travaille en partenariat avec des associations locales du réseau GREF impliquées dans des actions de solidarité et de développement sur le Bénin, l'Arménie, le Burkina Faso, Madagascar, le Maroc, la Tunisie, etc.

Pour l'année 2016, une partie significative de son action est de mettre en place des formations de Français langue étrangère pour différents publics sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, par exemple en partenariat avec Forum réfugiés.

Budget prévisionnel 2016

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
frais pour la mise en place des actions	3 400	subventions d'exploitation	2 400
		<i>dont Association GREF national</i>	900
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	1 500
		cotisations des membres	1 000
Total	3 400	Total	3 400

La contribution demandée à la Métropole par l'association le GREF pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 1 500 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 3 400 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, pour l'année 2016, au profit des associations et des structures menant des actions à caractère international pour un montant total de 36 500 €.

Le versement de la subvention interviendra, au plus tard, le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un bilan financier, d'un compte de résultat et d'un bilan d'activités. Dans le cas où une convention est signée, les conditions de paiement y seront précisées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant total de 36 500 €, au titre de l'année 2016, au profit des bénéficiaires suivants : Arcenciel France (4 000 €), Le 44, la Maison des Passages (2 500 €), Lyon à Double sens (6 500 €), France Éthiopie - Corne de l'Afrique (7 000 €), la Communauté d'universités et établissements, Université de Lyon (10 000 €), Musée Africain de Lyon (2 000 €), Compagnie Waaldé (3 000 €) et le Groupement des éducateurs sans frontières (1 500 €),

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Lyon à double sens, France Éthiopie - Corne de l'Afrique, la Communauté d'universités et établissements, Université de Lyon, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président :

a) - à signer lesdites conventions,

b) - à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 6574 et 657382 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920 (35 000 €) et opération n° 0P02O3471A (1 500 €).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.